**NOTICE DE SELECTION**

Recrutement d’un (e) Consultant(e) chargé(e) de l’évaluation finale du Projet PNA

**Référence du dossier : 057/IC-NAT/PNA-Ev-Final/2020**

Date : 05/010/2020

**Pays :**République Démocratique du Congo, Ville : Kinshasa

**Description de la mission :**chargé(e) de l’évaluation finale du Projet PNA

**Niveau de poste et d’expérience :** Consultance, national

**Intitulé du projet :**PNA

**Durée de la mission :** 20 H/J (jours travaillés), répartis sur 40 jours calendaires

**Prière envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l’adresse e-mail** [**soumission.goma@undp.org**](mailto:soumission.goma@undp.org) **avec mention de la référence et intitulé du dossier****« 057/IC-NAT/PNA/2020– Projet PNA ». Veuillez noter qu´il est obligatoire d´indiquer cette référence dans l´objet du message. Les propositions transmises sans indiquer la référence correcte du dossier pourraient ne pas être prises en compte.**

**Votre proposition devra être reçue au plus tard le vendredi 19 octobre 2020 à 16 heures de Goma**

**Toute offre soumise après ce délai sera automatiquement rejetée.**

N’hésitez pas à écrire à l’adresse [soumission.goma@undp.org](mailto:soumission.goma@undp.org) pour toute information complémentaire avant la date limite de dépôt des offres.

**Les candidatures féminines sont vivement encouragées.**

**1. Contexte :**

|  |
| --- |
| Le projet « Planification de l’investissement à moyen terme pour l’adaptation dans des secteurs sensibles aux conditions climatiques en République Démocratique du Congo : faire avancer le processus de PNA » (Projet PNA) a été lancé officiellement le 08 février 2019 par le Ministre de l’Environnement et Développement Durable. Financé par le Fonds Vert pour le Climat (FVC) et mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en collaboration avec la Direction de Développement Durable, ce projet devrait se clôturer le 05 août 2020. Mais, à la suite du COVID-19 et de ses conséquences sur la mise en œuvre des activités, il a été étendu jusqu’au 31 décembre 2020.  En effet, depuis début mars 2020, la pandémie de COVID-19 a été déclarée à Kinshasa et le Gouvernement a décrété un état d’urgence et isolé la capitale Kinshasa des autres provinces du pays et les frontières nationales ont été fermées. Sur les 26 provinces de la RDC, le COVID-19 a été déclaré dans 17 provinces. En date du 16 juillet 2020, il y avait un cumul de 8249 cas de contaminés. Les provinces pilotes retenues dans le cadre de ce projet ont été également touchées. C’est le cas de Kinshasa avec 7.030 cas ; le Kongo-Central : 353 cas ; le Haut-Katanga : 260 cas ; la Tshopo : 13 cas ; et le Kwilu : 4 cas). Le nombre de décès est 193 (Source : Comité multisectoriel de lutte contre le COVID-19, bulletin du 16 juillet 2020). Soulignons que les mesures de restriction arrêtées par le Gouvernement pour lutter contre le COVID-19 n’ont pas favorisé la mise en œuvre des activités sur le terrain, notamment l’organisation des réunions, la mobilité des consultants nationaux et internationaux.  L’objectif du projet consiste à faire progresser le processus de planification de l’adaptation pour les secteurs et les régions prioritaires de la RDC sensibles aux conditions climatiques. Il contribuera à la mise en œuvre de la Politique, Stratégie et Plan d’action en matière des changements climatiques (PSPA-CC) (2016-2020). Ce projet s’appuie sur un processus d’engagement consultatif qui a débuté en 2014 et au cours duquel un atelier de sensibilisation au Plan National d’Adaptation (PNA) a été organisé.  Le Projet PNA comporte trois résultats :   * **Résultat 1 :** la mise en œuvre de la PSPA-CC 2016-2020 est facilitée grâce au renforcement du cadre juridique et institutionnel et au renforcement des capacités pour la planification de l’adaptation aux changements climatiques * **Résultat 2 :** Les priorités d’adaptation et de développement en matière de changements climatiques sont alignées et reflétées dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD), le Plan National d’Investissement pour l’Agriculture (PNIA) et les Plan de Développement Provinciaux (PDP) des provinces prioritaires * **Résultat 3 :** des options de financement pour les investissements d’adaptation dans l’agriculture et le développement rural, la biodiversité, les zones côtières, la santé, l’aménagement du territoire et l’énergie sont identifiées avec le soutien du secteur privé.   Le principal bénéficiaire du soutien financier du FVC est la Direction de Développement Durable (DDD) du Ministère de l’Environnement et Développement Durable (MEDD). Elle supervise la coordination sur les changements climatiques en RDC. Le projet influe également sur les activités des Ministères en charge de la planification et du budget ainsi que des Ministères sectoriels chargés des secteurs prioritaires, notamment l’agriculture, le développement rural, la gestion de zone côtière, la biodiversité, l’énergie, les transports, l’eau, l’assainissement, la coopération au développement et aux gouvernements provinciaux des cinq provinces cibles de ce projet, à savoir : les provinces de Kwilu, Tshopo, Haut Katanga, Kinshasa et Kongo central.  Incluant des parties prenantes représentatives des populations vulnérables, notamment les femmes et les peuples autochtones, ce projet a été conçu pour être inclusif et participatif. Grâce aux solides avantages connexes et à la coordination avec des projets de préparation continus dans le pays soutenus par le FVC, le FEM (Banque Mondiale) et le PNUD, ce projet a complété les efforts de la RDC pour faire avancer le processus de l’adaptation aux changements climatiques.  **III. Objectif de l’évaluation**  Conformément au plan d’évaluation du PNUD en RDC, l’évaluation du projet devrait-être commandée au cours de la dernière année de l’exécution du projet. Le Bureau du PNUD en RDC commande cette évaluation indépendante du Projet PNA afin de recueillir des preuves évaluatives de sa pertinence, de son efficacité, de son efficience et de sa durabilité ainsi que de l’intégration des questions du genre, des peuples autochtones et d’autres questions transversales, notamment l’égalité des sexes et les droits humains.  L’évaluation déterminera ce qui a été accompli, comment les bénéficiaires ont bénéficié des interventions du projet et quelles leçons pourraient être tirées qui peuvent à la fois améliorer la durabilité des avantages de ce projet et contribuer à l’amélioration globale de la programmation du PNUD pour les interventions futures.  L’évaluation remplit une fonction de responsabilisation importante en fournissant aux différentes parties prenantes une évaluation impartiale des résultats des interventions du Projet PNA.  **IV. Portée de l’évaluation**  Le consultant national apportera son appui au consultant international. L’équipe évaluera la performance du projet par rapport aux attentes énoncées dans le cadre de résultats du projet et en se basant sur les critères énoncés dans les Directives d'évaluation du PNUD[[1]](#footnote-2).L'évaluation des résultats sera menée au courant du mois d’octobre 2020.Le but est de mener une évaluation finale pour évaluer la réalisation des résultats du Projet PNA, les impacts sur les résultats et de tirer des leçons qui peuvent à la fois améliorer la durabilité des avantages de ce projet et aider à l'amélioration globale de la programmation du PNUD. Compte tenu de ce qui précède, le PNUD cherche à embaucher deux consultants, un international et un national, pour mener une évaluation finale pour ce projet.  Par ailleurs, l'évaluation prendra en compte les résultats et produits pertinents tels qu'énoncés dans le document de projet. L'intégration des considérations environnementales et sociales dans la planification de l’adaptation aux niveaux national et provincial pour garantir la justice climatique pour les femmes et les groupes marginalisés, notamment les Peuples autochtones restera une priorité.  **V. Questions d’évaluation**  L'évaluation des résultats vise à répondre aux questions suivantes, centrées sur les critères d'évaluation de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité.  **Pertinence**   * Dans quelle mesure le projet s'est-il aligné sur les priorités du gouvernement (Ministère de l’environnement et développement durable, Ministères sectoriels) et des institutions cibles spécialisées (METTELSAT, Institut National des Statistiques (INS), Institut Géographique du Congo (IGC), etc.) ? * Dans quelle mesure le projet s’est-il conformé au Plan stratégique du PNUD, au CPD, au Cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies (UNSDCF), aux ODD et à la programmation stratégique du FVC ? * Dans quelle mesure la méthode d’exécution choisie par le Projet PNA a-t-elle été adaptée au contexte de développement ? * Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l’intégration du genre et des peuples autochtones dans l’adaptation aux changements climatiques ? * De quelle façon le Projet PNA a-t-il influé sur les politiques et les stratégies nationales d'adaptation aux changements climatiques ? * Dans quelle mesure la théorie du changement présentée dans le modèle de résultat était-elle une vision pertinente et appropriée sur laquelle fonder les initiatives ?   **Efficacité**   * Quelle preuve existe-t-il que le projet a contribué à l'amélioration des capacités du Ministère l’environnement et développement durable (Direction de Développement Durable), des Ministères sectoriels et des institutions cibles (METTELSAT, INS, IGC), y compris les structures des provinces pilotes du projet (Kinshasa, Kongo-Central, Tshopo, Kwilu et Haut-Katanga) ? * Le projet PNA a-t-il aidé efficacement au renforcement des capacités institutionnelles et à l’amélioration de la planification de l'adaptation aux changements climatiques en RDC ? * Dans quelle mesure les résultats ont-ils été atteints ou des progrès ont-ils été accomplis vers leur réalisation ? * Quelle a été la contribution des partenaires et d'autres organisations aux résultats et dans quelle mesure les partenariats du projet ont-ils contribué à l'atteinte des résultats ? * Quels ont été les changements positifs ou négatifs, intentionnels ou non, provoqués par le travail du projet PNA ? * Quels facteurs contributifs et obstacles améliorent ou entravent les performances du Projet PNA ? * Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et / ou à une approche fondée sur les droits humains ?   **Efficience**   * Les approches, les ressources, les modèles et le cadre conceptuel du Projet PNA sont-ils pertinents pour atteindre les résultats prévus ? * Dans quelle mesure les produits de qualité ont-ils été livrés à temps ? * Y a-t-il eu une utilisation économique des ressources financières et humaines et une allocation stratégique des ressources (fonds, ressources humaines, temps, expertise, etc.) ? * Le système de suivi-évaluation mis en place par le Projet PNA a-t-il aidé à garantir que les activités et les produits soient gérées de manière efficiente et efficace ? * Des approches alternatives ont-elles été envisagées lors de la conception du projet ?   **Durabilité**   * Quelle est la probabilité que les interventions du Projet PNA soient durables ? * Quels mécanismes ont été mis en place par le Projet PNA pour aider le Gouvernement à soutenir les améliorations apportées grâce à ses interventions ? * Dans quelle mesure une stratégie de durabilité, y compris le renforcement des capacités des principales parties prenantes, a-t-elle été élaborée ou mise en œuvre ? * Le projet avait-il une stratégie exit tendant à garantir l’appropriation nationale du projet ? * Dans quelle mesure les partenaires se sont-ils engagés à soutenir un soutien continu ? * Quelles sont les opportunités de durabilité financière ? * Comment le projet a-t-il développé des capacités institutionnelles appropriées (systèmes, structures, personnel, expertise, etc.) qui seront autosuffisantes après la date de clôture du projet ?   **Impact**   * Quelles transformations concrètes le projet a -il générées dans les zones d’interventions ? * Y a-t-il eu des contributions aux changements dans les cadres politiques/juridiques/réglementaires, y compris les changements observés dans les capacités (sensibilisation, connaissances, compétences, infrastructures, système de suivi, etc.) et l’architecture de gouvernance, y compris l’accès et l’utilisation de l’information (lois, organes administratifs, processus de renforcement de la confiance et de résolution des conflits, systèmes de partage d’informations, etc.) ? * Y a-t-il eu des contributions aux changements de statut socio-économique (revenu, santé, bien-être, etc.) ? * Identifiez les obstacles et les risques qui peuvent empêcher de nouveaux progrès vers un impact à long terme * Dans quelle mesure le projet a -t-il affecté les rapports sociaux entre les hommes et les femmes, amélioré la prise en compte des besoins sexo-spécifiques dans les interventions et engendré des dynamiques favorables à l’égalité des sexes et au leadership des femmes dans les zones de mise en œuvre ?   L’évaluation devra également inclure une évaluation de la mesure dans laquelle la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ont pris en considération les questions transversales suivantes :  **Droits humains**   * Comment les activités du projet ont -elles accéléré l’accès par les femmes, les populations autochtones et divers groupes vulnérables dont les jeunes filles et les jeunes garçons, à leurs droits et en jouir de manière effective ?   **Égalité des sexes**   * Dans quelle mesure le genre a-t-il été pris en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du Projet PNA ? * Dans quelle mesure le Projet PNA a-t-il favorisé des changements positifs en matière d’égalité des sexes ? Y a-t-il eu des effectsinvoluntariness? * Comment le projet a-t-il promu l’égalité des sexes, les droits de l’homme et le développement humain dans ses interventions ?   L’équipe d’évaluation inclura un résumé des principales conclusions du rapport d’évaluation. Les constations doivent être présentées comme des déclarations de fait fondées sur l’analyse des données.  Une section sur les conclusions sera rédigée à la lumière des résultats. Les conclusions doivent être des déclarations complètes et équilibrées, bien étayées par des preuves et logiquement liées aux constatations de l’évaluation. Elles doivent mettre en évidence les forces, les faiblesses et les résultats du projet, répondre aux questions clés de l’évaluation et fournir des informations sur l’identification et/ou les solutions aux problèmes ou questions importants pertinents pour les bénéficiaires du projet, le PNUD et le FVC, y compris les questions liées au genre, l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes.  Les recommandations doivent être concrètes, pratiques, réalisables et ciblées, destinées aux utilisateurs prévus de l’évaluation sur les actions et les décisions à prendre. Elles doivent être spécifiquement étayées par les preuves et liées aux constations et aux conclusions relatives aux questions clés abordées par l’évaluation.  Le rapport d’évaluation doit également inclure les leçons qui peuvent être tirées de l’évaluation, y compris les meilleures et les pires pratiques pour résoudre les problèmes liés à la pertinence, à la performance et au succès, qui peuvent fournir les connaissances acquises dans des circonstances particulières (méthodes programmatiques et d’évaluation utilisées, partenariats, levier financier, etc.) applicables à d’autres interventions du FVC et du PNUD.  Dans la mesure du possible, l’équipe d’évaluation devra inclure des exemples des bonnes pratiques dans la conception et la mise en œuvre du projet. Les conclusions, les recommandations et les leçons apprises devraient tenir compte des peuples autochtones, de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes.  **VI. Méthodologie**  Le rapport d’évaluation doit fournir des informations factuelles crédibles, fiables et utiles. L’évaluation sera réalisée par une équipe externe d’évaluateurs indépendants et suivra une approche participative et consultative garantissant un engagement étroit avec un large éventail des parties prenantes, y compris les fonctionnaires et le personnel des gouvernements national, provinciaux et locaux, les bailleurs de fonds, les bénéficiaires des interventions et membres de la communauté.  Les preuves obtenues et utilisées pour évaluer les résultats des interventions de ce projet doivent-être triangulées à partir de diverses sources, y compris des données vérifiables sur la réalisation des indicateurs, des rapports existants, des évaluations et des documents techniques, des entretiens avec les parties prenantes, de groupes de discussion, des enquêtes et des visites de sites.  La conception et la méthodologie spécifique de l’évaluation devraient découler de consultations entre l’équipe d’évaluation et les parties prenantes susmentionnées concernant ce qui est approprié et réalisable pour atteindre le but et les objectifs de l’évaluation et répondre aux questions d’évaluation compte tenu des limites du budget, du temps et de la disponibilité des données.  L’équipe d’évaluation doit utiliser une méthodologie et outils sensible au genre et veiller à ce que l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes ainsi que d’autres questions transversales (ODD, peuples autochtones, etc.) soient incluses dans le rapport d’évaluation.  L’approche méthodologique finale, y compris le calendrier des entretiens, les visites de sites et les données à utiliser dans l’évaluation, doit-être clairement définie dans le rapport initial de l’évaluation et être pleinement discutée et convenue entre le PNUD, les parties prenantes et l’équipe d’évaluation.  Le rapport final doit décrire l’approche d’évaluation complète adoptée et la justification de l’approche en expliquant les hypothèses sous-jacentes, les défis, les forces et les faiblesses concernant les méthodes et l’approche d’évaluation. Les étapes suivantes de la collecte des données sont prévues :  **6.1. Revue documentaire**  Une revue documentaire devrait être réalisée en se basant sur les documents clés relatifs à la mise en œuvre du Projet PNA. Il s’agit, notamment du document-cadre du projet, des différents rapports, du Plan national stratégique de développement (PNSD), des Plans Provinciaux de Développement (PDP), des rapports liés à la mise en œuvre des activités du projet ainsi que de tout autre document qui seront fournis par l’Unité de gestion du projet.  **6.2. Collecte de données sur le terrain**  À la suite de la revue documentaire, les évaluateurs s'appuieront sur les preuves documentées pour définir une méthodologie appropriée de collecte des données sur le terrain, notamment :   * Entretiens avec les principaux partenaires et parties prenantes ; * Visites sur le terrain des sites du projet et des institutions partenaires ; * Questionnaires d’enquête. * Observation participative, groupes de discussion et techniques d’évaluation rapide.   Par ailleurs, en raison de la pandémie de COVID-19, d’une part, la mission s’appuiera les nouvelles techniques de l’information et de la communication, notamment téléphone, courriel, zoom, WhatsApp ou Skype pour la collecte des données. D’autre part, le consultant national se chargera d’entrer en contact direct avec certains acteurs clés de la DDD, des Ministères sectoriels et des institutions ciblées impliqués dans la mise en œuvre du projet. Une attention soutenue portera sur l’impact de COVID-19 dans la mise en œuvre et l’évaluation finale du Projet PNA.  Voici ci-dessous une proposition de table des matières pour le rapport d’évaluation :   * Titre * Table des matières * Acronymes et abréviations * Résumé * Introduction * Contexte * Portée et objectifs de l'évaluation * Approche et méthodesd'évaluation * Analyse des données * Constatations et conclusions * Leçons apprises * Recommandations * Annexes   **VIII. Composition de l’équipe d’évaluation et compétences requises**  L’évaluation sera conduite par une équipe de deux évaluateurs externes, recrutés comme consultants, comprenant un chef d’équipe (Consultant international) et un évaluateur associé (Consultant national). Le consultant international supervisera l’ensemble du processus d’évaluation, veillera à sa bonne exécution et sera responsable du produit final. En tant que chef d’équipe, il/elle dirigera le seul consultant national.  Le consultant national s’appuiera sur l’unité de gestion du projet et les parties prenantes pour faciliter la collecte des données et les interactions entre l’équipe d’évaluation et les différentes parties prenantes. Les évaluateurs ne doivent pas avoir participé à la préparation, la formulation et/ou l’exécution du projet (y compris la rédaction du document de projet) et ne doivent pas avoir de conflit d’intérêt avec les activités liées au projet. |

**2. Description du travail demandé, responsabilitésdu/de la consultant/e**

|  |
| --- |
| Le chef d’équipe aura la responsabilité globale de la qualité et de la soumission en temps opportun du projet et du rapport final d’évaluation. Spécifiquement, il exécutera les tâchessuivantes:   * Orienter et gérer la mission d’évaluation (la consultance) ; * Elaborer le rapport initial détaillant la portée, la méthodologie et l’approche de l’évaluation ; * Conduire l’évaluation du projet conformément à l’objectif proposé et à la portée de l’évaluation et aux directives d’évaluation du PNUD ; * Gérer l’équipe pendant la mission d’évaluation et assurer la liaison avec le PNUD sur les horaires de voyages et d’entretien ; * Rédiger et présenter les projets et les rapports d’évaluation finaux ; * Présenter le rapport initial d’évaluation lors de l’atelier pour validation par les parties prenantes ; * Finaliser le rapport d’évaluation et le soumettre au PNUD.   L’évaluateur associé effectuera, entre autres, les tâches suivantes :   * Examiner les documents. * Participer à la conception de la méthodologie d’évaluation ; * Aider à réaliser l’évaluation conformément aux objectifs proposés et à la portée de l’évaluation ; * Rédiger les parties connexes du rapport d’évaluation comme convenu avec le responsable de l’évaluation ; * Aider le responsable de l’évaluation à finaliser le draft et le rapport final d’évaluation.   **IX. Ethique de l’évaluation**  L’évaluation doit être effectuée conformément aux principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l’évaluation » du PNUD. Les évaluateurs doivent signer le Code de conduite éthique pour les évaluations du PNUD. Ils doivent être libres et exempts de conflits d'intérêts perçus.À cette fin, les consultants intéressés ne seront pas pris en considération s’ils ont été directement et substantiellement impliqués, en tant qu’employés ou consultants, dans la formulation des stratégies et des programmes du PNUD relatifs aux résultats et au projet en cours d’évaluation.Le code de conduite et un formulaire d'accord à signer par chaque consultant sont en annexe.  **X. Modalités de mise en œuvre**  Le bureau pays du PNUD sera responsable du recrutement des évaluateurs et de l’approbation du rapport final d’évaluation. Le spécialiste en suivi-évaluation du PNUD ou sa personne désignée organisera des réunions de présentation au sein du bureau pays auxquelles participeront les responsables de l’Unité de gestion du projet et établira les premiers contacts pour faciliter la mission des évaluateurs.  Les consultants prendront la responsabilité de la conduite de l’évaluation sous réserve de l’approbation préalable de la méthodologie soumise dans le rapport initial. Le bureau pays élaborera une réponse du PNUD à l’évaluation dans les deux semaines suivant la finalisation du rapport d’évaluation.  Le draft du rapport d’évaluation sera soumis au Comité Technique du Projet PNA pour commentaires avant sa présentation en atelier pour validation.  Par ailleurs, lors de l’évaluation, la notation de la performance sera effectuée pour les quatre critères d’évaluation suivants : pertinence, efficacité, efficience et durabilité.  Bien que le bureau pays fournira un certain appui logistique pendant l’évaluation en aidant par exemple à organiser des entretiens avec les hauts fonctionnaires, il incombera aux évaluateurs d’organiser de manière logistique et financière leurs déplacements sur le terrain. Les voyages prévus et les coûts associés devront être inclus dans le rapport initial et convenus avec le PNUD. |

**3. Livrables et tranches de paiement**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **VII. Principaux livrables**  A l’issue de cette évaluation, les rapports et les livrables suivants sont requis :   |  |  |  | | --- | --- | --- | | **Livrables /Description** | **Echéance proposée** | **Tranche de paiement par %** | | Rapport de démarrage et matrice d’évaluation | 7 jours après la signature du contrat | 20% | | Projet de rapport d’évaluation à présenter à l’atelier de validation | 18 ème jour | 40% | | Rapport final d’évaluation | 20 ème jour | 40% |   Une semaine après la signature du contrat, le responsable de l’équipe d’évaluation rédigera un rapport initial clarifiant les objectifs, la méthodologie et le calendrier de l’évaluation en s’appuyant sur la théorie du changement. Le rapport initial doit inclure une matrice d’évaluation présentant les questions d’évaluation, les sources des données, les outils et les techniques à utiliser pour la collecte des données. L’Annexe III fournit un modèle de matrice simple.  Le rapport de démarrage doit détailler le calendrier spécifique des activités d’évaluation et les principaux livrables et proposer des visites de sites spécifiques et la liste des personnes à interviewer. Pour chaque catégorie d’acteurs, un questionnaire d’enquête ou guide d’entretien spécifique devrait-être élaboré. Le rapport initial sera discuté et approuvé par le bureau pays du PNUD avant que les évaluateurs ne procèdent aux visites de terrain.  Le projet de rapport d’évaluation sera partagé par l’équipe d’évaluation au bureau pays du PNUD qui le diffusera auprès des parties prenantes. Aussi, l’équipe d’évaluation présentera le projet de rapport lors d’un atelier de validation organisé par le bureau pays du PNUD. Les commentaires reçus de cette réunion seront intégrés dans le rapport final de l’évaluation. Les évaluateurs devront indiquer comment chaque commentaire a été traité et intégré dans le rapport final. |

**4. Durée de la mission**

|  |
| --- |
| 20 H/J (jours travaillés), répartis sur 40 jours calendaires – 15 jours de travail home-based (travail préparatoiret  rapport final) + une mission de 5 jours de travail à Kinshasa (à la suite du COVID-19, tâche consultant national). |

**5. Calendrier du processus d’évaluation**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| L'évaluation devrait durer 22 jours ouvrables pour chacun des deux consultants, sur une période de six semaines à compter du 1er octobre 2020. Le projet de rapport final d'évaluation est attendu le 1er novembre 2020. Le tableau suivant présente une ventilation indicative des activités etlivrables :   |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | | **Activité** | **Livrable** | **Allocation des jours de travail** | **Période (jours) pour l’achèvement des tâches** | | **Évaluateurassocié** | | Examiner le matériel et élaborer un plan de travail | Rapport de démarrage et matrice d’évaluation | 3 | 3 | | Participer à une réunion de lancement avec le PNUD | | Projet de rapport initial | | Examiner les documents et consulter les parties prenantes | Projet de rapport d’évaluation à présenter à l’atelier de validation | 16 | 16 | | Interviewer les parties prenantes | | Effectuer des visites de terrain | | Analyser les données | | Elaborer un projet de rapport d’évaluation | | Présenter le projet de rapport d’évaluation et les leçons apprises à l’atelier de validation | Rapport final d’évaluation | 3 | 3 | | Finaliser et soumettre un rapport d’évaluation et des leçons apprises intégrant les ajouts et les commentaires issus de l’atelier | |  | Total | 22 | 3 semaines | |

**6. Qualifications et Expérience requises**

|  |
| --- |
| I. Qualifications académiques :   * Avoir au minimum un diplôme de maîtrise en sciences sociales   II. Expérience :   * Avoir au moins cinq années d’expérience dans la réalisation des évaluations des projets de développement ; * Avoir une expérience professionnelle avec les agences du système des Nations Unies, de préférence le PNUD ; * Disposer des solides compétences en communication ; * Avoir une connaissance approfondie sur les changements climatiques et du contexte de développement de la RDC ;   III. Langues :  La connaissance du français et d’au moins deux des langues nationales (lingala et swahili) est un atout |

**7.Documents constitutifs de l’offre**

|  |
| --- |
| Les consultants intéressés doivent inclure dans leurs offres les documents/informations ci-dessous :  **1. Proposition technique :**   1. Une note explicative sur la compréhension des termes de référence et les raisons de la candidature ; 2. Une brève présentation de l’approche méthodologique et de l’organisation envisagée de la mission (chronogramme et plan de travail) ; 3. CV incluant notamment les expériences acquises dans les projets, domaines similaires ou connexes et 3 références.   **2. Lettre d´offre avec une proposition financière – *Lettre de soumission au PNUD confirmant l´intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) pour la mission* – Annexe 2**   * Le/la Consultant(e) doit remplir et signer la *Lettre de soumission au PNUD confirmant l´intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) pour la mission* – Annexe 2. * Le/la Consultant(e) doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire (le modèle du tableau des couts est joint à la Lettre de soumission – pages 4-5). |

**8. Evaluation**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Le/la consultant/e individuel sera évalué sur la base de la méthodologie de **Notation combinée.** Lorsque cette méthode d’évaluation est utilisée, le contrat est attribué au consultant individuel dont l’offre a été évaluée et jugée :   * Répondante/conforme/ acceptable et, * Ayant reçue la note globale pondérée la plus élevée sur la base des critères technique et financier spécifiés   \*Pondération de l’évaluation technique : 70 %  \*Pondération de l’évaluation financière : 30 %  L’évaluation des offres se déroule en deux temps. L’évaluation des propositions techniques est achevée avant l’ouverture et la comparaison des propositions financières.  Le marché sera attribué au/à la Consultant(e) ayant présenté le meilleur score combiné (rapport qualité/prix, évaluation cumulative).   1. *Les propositions techniques*   Les propositions techniques seront évaluées sur leur degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :   |  |  | | --- | --- | | **Critèresd´évaluation** | **Points** | | Le/la soumissionnaire a-t-il/elle minimum un diplôme de maîtrise en sciences socialesou domaine équivalent ? | 10 | | Le/la soumissionnaire a-t-il/elle   * Cinq années d’expérience dans la réalisation des évaluations des projets de développement ?10pts * Une expérience professionnelle avec les agences du système des Nations Unies, de préférence le PNUD ? 10pts * Une connaissance approfondie sur les changements climatiques et du contexte de développement de la RDC ? 10pts | 30 | | L´approche méthodologiqueproposé est-elle claire et appropriée aux produits décrits/attendus dans les termes de référence ? | 30 | | Le chronogramme/plan de travail proposé est-il cohérent et réaliste pour garantir la réalisation effective des principaux livrables attendus de la mission comme explicité dans les TDR ? | 30 | | **Total note proposition technique** | **100** |   **Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée a 70%.**  ***Seulement les candidats ayant obtenu la note minimale de 70/100 à l´évaluation technique seront considérés pour l’évaluation financière.***   1. *Les propositions financières*   Dans une deuxième étape du processus d’évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées ; une note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :   * ***Note financière A = [(Offre financière la moins disante)/Offre financière de A] x 30***   **Le/la Consultant (e) avec le cumul de notes (Technique + Financière) le plus élevé sera retenu pour le contrat.**  Le/la Consultant(e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts dans l´Annexe II (Lettre de soumission au PNUD). Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter, dans le Tableau des coûts, la ventilation de ce montant forfaitaire.  Le/la consultant/e devra inclure tous les frais lui permettant d’exécuter la mission suivant la durée prévue. Les paiements seront effectués sur la base de la production des livrables tels que mentionné dans la Section 3 – Livrables et Tranches de Paiement.  ***Seulement les candidats ayant obtenu la note minimale combinée de 70/100 à l´évaluation technique seront considérés pour l’évaluation financière.*** |

**9. Autres informations pertinentes**

|  |
| --- |
| * Le soumissionnaire retenu de 65 ans ou plus sera appelé à présenter un certificat médical complet ainsi qu´un certificat d’aptitude physique à travailler et à voyager. Les frais des examens seront à sa charge et le rapport médical devra être approuvé par un médecin approuvé par les Nations Unis. * Le consultant retenu devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire les **formations sécuritaires requises** avant tout démarrage de mission (ces certificats sont obtenus en ligne, le PNUD fournira tous les détails au consultant retenu au moment de l´attribution du contrat). |

**ANNEXES**

**ANNEXE I. Liste des résultats du Projet PNA à évaluer**

* **Résultat 1 :** la mise en œuvre de la PSPA-CC 2016-2020 est facilitée grâce au renforcement du cadre juridique et institutionnel et au renforcement des capacités pour la planification de l’adaptation aux changements climatiques
* **Résultat 2 :** Les priorités d’adaptation et de développement en matière de changements climatiques sont alignées et reflétées dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD), le Plan National d’Investissement pour l’Agriculture (PNIA) et les Plan de Développement Provinciaux (PDP) des provinces prioritaires
* **Résultat 3 :** des options de financement pour les investissements d’adaptation dans l’agriculture et le développement rural, la biodiversité, les zones côtières, la santé, l’aménagement du territoire et l’énergie sont identifiées avec le soutien du secteur privé.

**ANNEXE II. Documents à consulter**

* Document de projet du PNA, plans de travail annuels, rapport du comité de pilotage et autres documents en lien avec la mise en oeuvre du projet.
* PSPA-CC (2016-2020) révisé
* Plan National Stratégique de Développement (2019-2023)
* Code de conduite éthique des évaluateurs du PNUD
* Guide d’évaluation du PNUD
* Rapports produits par le Projet PNA

**ANNEXE III. Matrice d’évaluation**

La matrice d’évaluation est un outil utile pour planifier et mener une évaluation, aider à résumer et à présenter visuellement une conception et une méthodologie d'évaluation pour les discussions avec les parties prenantes.Dans une matrice d'évaluation, les questions d'évaluation, les sources de données, la collecte de données, les outils d'analyse et les méthodes appropriées pour chaque source de données sont présentés, et la norme ou la mesure par laquelle chaque question sera évaluée est indiquée.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Critèresd’évaluationpertinents | Questions clés | Questions spécifiques | Sources des données | Méthodes/outils de collecte des données | Indicateurs/Normes standard | Méthodesd’analyse des données |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |

**ANNEXES**

**ANNEXE 1 – Termes et Conditions des contrats IC (IndividualContracts)**

****

**ANNEXE 2 – Lettre de soumission au PNUD confirmant l´intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) pour la mission (y compris le tableau des couts)**

****

1. UNDP Evaluation Guidelines: <http://web.undp.org/evaluation/guidance.shtml#handbook> [↑](#footnote-ref-2)